

**AIDE FINANCIERE « REMPLACEMENT DE CHAUFFAGE PEU PERFORMANT »
-FORMULAIRE DE PRE-DEMANDE- ANNEE 2025**

Cadre réservé à l'administration :

Formulaire reçu le :

AR envoyé par mail le :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Mail :

DEMANDE POUR :

- Remplacement d'un foyer ouvert, d'un poêle ou d'un insert à bois
- Remplacement d'une chaudière fioul ou gaz propane (gaz de ville non éligible)

Uniquement pour les logements construits avant 2000 et les systèmes posés avant 2000, avec un niveau d'isolation correct.

L'élément de chauffage est installé pour l'usage d'une résidence principale,

PIECE A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU FORMULAIRE :

- Devis chauffage

LE DEMANDEUR EST :

- Propriétaire occupant
- Usfruitier
- Propriétaire en indivision
- Occupant à titre gratuit (titulaire d'un droit réel confèrent l'usage du bien)

LE DEMANDEUR POSSEDE LE(S) DOCUMENT(S) SUIVANT :

- Un DPE en cours de validité (les DPE réalisés entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2017 inclus sont valables jusqu'au 31 décembre 2022 ; les DPE réalisés entre le 1er janvier 2018 et le 30 juin 2021 inclus sont valables jusqu'au 31 décembre 2024.)
- Un audit énergétique de moins de 5 ans
- Une évaluation énergétique réalisée par un opérateur Anah

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR :

En déposant cette demande d'aide financière, je soussigné(e).....certifie
Sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et m'engage à :

- Lire et accepter le règlement du dispositif d'aide « remplacement de chauffage » ;
- Sur demande de Niort Agglo, lui communiquer les consommations d'énergie avant et après l'installation ;

Il est rappelé que toute fausse déclaration expose au versement des aides perçues et aux sanctions prévues au Code Pénal (article 313.1 et suivants).

Fait à

Le

Signature(s)

Suite à la réception de votre demande, vous serez contacté par un conseiller Energie de Niort Agglo afin d'étudier votre éligibilité.

Une visite de votre logement ainsi qu'une évaluation énergétique est susceptible d'être réalisée.



Consultez le règlement pour connaître toutes les conditions d'éligibilité